



Communiqué de Presse

Le 16 avril 2026, 18H00

Résiliation du contrat de liquidité avec Gilbert Dupont - Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec Invest Securities

BIO-UV GROUP (ISIN : FR0013345493 – Mnémonique : ALTUV - Euronext Growth Paris), spécialiste européen des systèmes de traitement et de désinfection de l'eau par UV, ozone, électrolyse de sel et AOP, annonce avoir mis fin en date du 15/04/2026 après bourse au contrat de liquidité conclu le 16/07/2018 avec Gilbert Dupont portant sur ses actions ordinaires. Cette résiliation prend effet à compter du 16/04/2026.

Il est rappelé que lors de la signature du contrat avec la Société Gilbert Dupont, le 16/07/2018, les moyens suivants avaient été mis à disposition :

- *aucune action*
- *150 000 euros*

Au titre du contrat de liquidité confié par BIO-UV GROUP à la Société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du bilan semestriel le 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- *Nombre d'actions : 80 674*
- *Solde en espèces : 52 837,80 €*

Signature d'un nouveau contrat de liquidité avec Invest Securities

BIO-UV GROUP confie, à compter du 17 avril 2026, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires à Invest Securities, pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

Ce contrat a notamment pour objet de donner mandat à Invest Securities d'intervenir pour le compte de BIO-UV GROUP sur le marché Euronext Growth Paris en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions BIO-UV GROUP.

Les moyens affectés à la mise en œuvre du nouveau contrat sont de :

- 82 736 actions
- 51 265,74 euros

Ce nouveau contrat pourra être suspendu :

- dans les conditions visées à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 ;
- dans les cas prévus par l'AMF et/ou Euronext, et en cas de suspension du cours des actions par Euronext, dans l'hypothèse où la Société ne disposerait plus d'autorisation de rachat de ses propres actions ou en cas de cotation de l'action en dehors des seuils d'intervention autorisés par l'Assemblée générale de la Société ;
- ou, à la demande de la société BIO UV GROUP sous sa responsabilité.

Le contrat peut être résilié par chacune des parties par LRAR au moins 2 mois avant l'arrivée du terme de contrat.

À propos de BIO-UV Group

Depuis plus de 35 ans, BIO-UV Group conçoit, fabrique et commercialise des systèmes de traitement de l'eau par rayons ultraviolets (UV-C), ozone, AOP et électrolyse de sel pour diverses applications : piscines, aquaculture, aquarium, eaux de process industriel, eaux usées et potabilisation. En 2011, elle a ajouté à sa gamme le traitement des eaux de ballast des navires. Les produits de la société sont industrialisés dans ses sites de production spécialisés à Lunel et Seysses, en France, ainsi qu'en Grande Bretagne ce qui lui permet de répondre rapidement aux exigences spécifiques de ses clients partout dans le monde. La société cotée en bourse depuis juillet 2018, a un chiffre d'affaires consolidé de 35,9 millions d'euros en 2025 et un effectif actuel de 150 employés. Plus de 50% des ventes du groupe sont réalisées à l'export. www.bio-uv.com

Contact Relations Investisseurs :

Mathieu Omnes - **ACTUS**

+33 (0)1 53 67 36 92

momnes@actus.fr

Contact BIO-UV Group

Pierric BRYON (DAF)

+33 (0)4 99 13 39 11

invest@bio-uv.com